



HDF

FLASH INFO



SEUILS DE CRITICITÉ : IL EST TEMPS D'ACCÉLÉRER !



Lors du **CSA interrégional du 16 juin 2026**, la question des seuils de criticité figurait à l'ordre du jour.



Cette démarche, portée depuis plusieurs mois par **FO Justice**, vise à adapter l'activité des établissements en fonction de plusieurs indicateurs objectifs, au premier rang desquels figurent le taux d'occupation des établissements et le nombre de personnels réellement mobilisables.



La Direction Interrégionale a indiqué avoir présenté ce dispositif à l'ensemble des chefs d'établissement la semaine dernière. L'objectif est désormais de définir des seuils, d'en mesurer les conséquences et d'identifier les leviers pouvant être activés lorsque ces seuils sont atteints.



Selon l'expression utilisée par la **DISP**, il s'agit de « se concentrer sur les organes vitaux », à l'image d'un corps exposé au froid qui privilégie ses fonctions essentielles pour continuer à fonctionner. Cette philosophie s'inscrit pleinement dans les revendications portées par **FO Justice** depuis l'ouverture de ce chantier.



POUR FO JUSTICE, IL Y A URGENCE À ACCÉLÉRER.

Certes, l'exercice est complexe puisqu'il impose de raisonner en réduction d'activité plutôt qu'en augmentation des moyens. Mais face à une surpopulation carcérale qui ne cesse de progresser et à des effectifs insuffisants, il devient indispensable de fixer des limites au fonctionnement dégradé que subissent quotidiennement les personnels.



L'OBJECTIF N'EST PAS DE S'INTERDIRE DES PISTES DE RÉFLEXION.

Les travaux pourraient ainsi conduire à envisager, selon les situations locales, la mise en place de promenades uniques là où elles n'existent pas encore, la réduction du nombre de douches dans les établissements ne disposant pas de douches en cellule, l'adaptation du nombre de parloirs ou encore la limitation de certaines activités lorsque les conditions de sécurité et d'encadrement ne sont plus réunies.



LA SURPOPULATION FRAGILISE AUJOURD'HUI L'ENSEMBLE DE NOS ORGANISATIONS.

Distribution des repas, accès aux soins, enseignement, formation professionnelle, activités sportives et culturelles, travail pénitentiaire : chaque mission devient plus difficile à assurer alors même que les moyens humains demeurent insuffisants.



LA DIRECTION INTER RÉGIONALE SOUHAITE QUE LES DÉCISIONS SOIENT PRISES À PARTIR D'UN SEUIL D'ACCEPTABILITÉ CLAIREMENT DÉFINI.

Cette approche a le mérite de reconnaître qu'il existe un point de rupture au-delà duquel il n'est plus raisonnable de continuer à fonctionner comme si de rien n'était.



POUR FO JUSTICE, CETTE DÉMARCHE VA DANS LE BON SENS.

Elle constitue, avec la nécessaire reconnaissance financière des personnels, l'un des rares leviers actuellement à notre disposition pour préserver nos établissements et les agents qui y travaillent.

Dans l'attente de jours meilleurs, de renforts d'effectifs et d'une véritable régulation de la population pénale, réduire voire suspendre certaines activités pourra parfois constituer la seule réponse responsable. L'enjeu sera de trouver le juste équilibre entre ce qui reste acceptable pour la population pénale afin d'éviter tensions et violences, et ce qui demeure supportable pour des personnels qui travaillent déjà à flux tendu, particulièrement à l'approche de la période estivale.

IL CONVIENT ÉGALEMENT DE RAPPELER CERTAINES RESPONSABILITÉS.

Si nous en sommes aujourd'hui à réfléchir à des mécanismes de réduction d'activité pour préserver nos établissements et nos personnels, c'est bien parce que la surpopulation carcérale atteint désormais des niveaux insoutenables.



FO JUSTICE NE PEUT S'EMPÊCHER DE CONSTATER QUE CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES QUI DÉNONCENT AUJOURD'HUI AVEC VIGUEUR LA SITUATION DE NOS ÉTABLISSEMENTS ONT POURTANT REFUSÉ, AU NIVEAU NATIONAL, DE SOUTENIR LES DISPOSITIFS PERMETTANT D'ENGAGER UNE VÉRITABLE RÉGULATION CARCÉRALE.

Lors des débats relatifs à la loi **SURE**, elles ont fait le choix de s'opposer à un mécanisme qui visait précisément à apporter une réponse structurelle à l'engorgement de nos prisons.

AUJOURD'HUI, CES MÊMES ORGANISATIONS S'ALARMENT DES CONSÉQUENCES DE CETTE SURPOPULATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS. CHACUN APPRÉCIERA LA COHÉRENCE D'UNE TELLE POSITION.



FO JUSTICE, POUR SA PART, N'A JAMAIS TENU DE DOUBLE DISCOURS.

Nous avons assumé nos responsabilités en soutenant les mesures visant à réduire durablement la population pénale, convaincus qu'il s'agit d'une condition indispensable à l'amélioration des conditions de travail des personnels, à la sécurité des établissements et au bon fonctionnement du service public pénitentiaire.



FO JUSTICE CONTINUERA À DÉFENDRE UNE APPROCHE PRAGMATIQUE, FONDÉE SUR LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET LA PROTECTION DES PERSONNELS.

LES SEUILS DE CRITICITÉ NE RÉGLERONT PAS À EUX SEULS LA CRISE QUE TRAVERSE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, MAIS ILS CONSTITUENT AUJOURD'HUI UN OUTIL INDISPENSABLE POUR ÉVITER QUE NOS ÉTABLISSEMENTS ET LEURS PERSONNELS NE SOIENT CONDUITS AU POINT DE RUPTURE.

**FO JUSTICE
N'A PAS DE
DOUBLE DISCOURS !**

**POUR LA RÉGULATION
CARCÉRALE, NOUS
AVONS TOUJOURS
ÉTÉ DU BON CÔTÉ !**